

Fonds de dotation
TRANSEPT 37
26, Chemin des minimes
37520 LA RICHE
<http://transept37.fr>
JO du 27 avril 2013

Le 06 juin 2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il pourra vous paraître surprenant qu'à l'époque actuelle nous venions vers vous pour faire appel à votre générosité afin de nous aider à continuer notre action culturelle auprès des personnes confrontées à des difficultés psychiques et/ou sociales qui souvent disposent de revenus en dessous du seuil de pauvreté.

Mais vous savez sans doute que les services de psychiatrie, les services médico-sociaux et sociaux sont loin de disposer de tous les moyens nécessaires pour tenir compte de toutes les nécessités de la vie sans oublier la culture qui permet d'aider à réfléchir, à penser sa vie, à sortir de la solitude, à rencontrer les autres et à oser exister.

Un lieu de culture solidaire accessible à tous, où chaque personne peut non seulement découvrir mais aussi s'exprimer, partager avec les autres son désir de faire, de dire et trouver la possibilité et les moyens de réaliser ses projets, nous semble une nécessité.

Nous faisons donc appel, à toutes celles et ceux qui pourraient nous aider, à faire un don au fonds de dotation TRANSEPT 37, d'utilité publique, paru au journal officiel du 27 avril 2013.

Il doit permettre de procurer un lieu à l'association « Les Arpents d'art » (loi 1901) qui a créé ce fonds. En effet, elle ne va plus disposer de lieu en 2014 pour continuer à mettre en œuvre un lieu de culture solidaire. Ce fonds de dotation pourra aussi participer au financement de projets d'associations, d'artistes, afin que ce lieu offre la plus grande possibilité de rencontres et de croisements des diverses expressions artistiques.

Tout ceci est détaillé dans le texte de notre appel et dans les statuts du fonds, particulièrement le préambule et l'article 2 des statuts que vous trouverez sur le site du fonds de dotation TRANSEPT 37 : <http://transept37.fr>

Là où l'état ou les collectivités locales trouvent leur limites financières, l'initiative collective et solidaire peut inventer de nouvelles façons de ne pas laisser sur le bord de la route les personnes en difficultés. Elle peut aussi mettre l'accent sur le fait que la culture, au travers de toutes les expressions artistiques, peut permettre de retisser des liens sociaux et d'ouvrir des espaces de pensée, de parole et de liberté.

En faisant un don (déductible en partie du montant de votre impôt, par exemple : 100 euros de don pour les particuliers donnent droit à 66 euros de réduction d'impôts soit 66 % de réduction. Pour les entreprises : 60 %), vous nous permettrez de trouver un nouveau lieu en 2014 pour poursuivre notre projet et, dans le cadre de ce projet, de créer un accompagnement culturel de week-end pour les personnes en difficultés. Ce sera une nouvelle initiative.

Nous vous remercions pour votre générosité et pour l'attention portée à notre appel.

Vous pouvez adresser vos chèques à l'ordre de : Fonds de dotation TRANSEPT 37, 26 chemin des Minimes, 37520 LA RICHE. Un imprimé fiscal vous sera envoyé pour votre déclaration d'impôts de 2014 et vous serez tenu au courant de l'utilisation de votre don comme le prévoient nos statuts.

Veillez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, agréer l'expression de nos salutations respectueuses et nos sincères remerciements.

Le président

R. Lebret

Le secrétaire

J-L. Lingelser

Le trésorier

P. Marot